



Pôle Développement Durable
et Rayonnement Métropolitain
Direction des Entreprises et de l'Attractivité
Service Economie Présentielle, Partenariats et Veille

CONVENTION TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT 2015

Entre :

- L'ASSOCIATION TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT, domiciliée Château de Thouars - B.P 41, 33401 TALENCE Cedex, représentée par son Président, M. Marc Labourdette, autorisé aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale du

ET

BORDEAUX METROPOLE, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, M. Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain n° du 2015.

Il est dit et convenu ce qui suit :

Preamble :

L'association Talence Innovation Sud Développement créée à Talence en 1999, devenue intercommunale en 2004, a pour objet de favoriser le développement économique, social, technologique et scientifique du territoire sud de l'agglomération, de renforcer les liens avec l'Université et de favoriser la création et l'implantation d'entreprises nouvelles sur son territoire. Bordeaux Métropole soutient cette association dans ses missions de développement du territoire et du bassin d'emplois du sud de l'agglomération.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme d'actions ci-annexé, de l'association Talence Innovation Sud Développement au cours de l'exercice 2015.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le budget prévisionnel du programme d'actions 2015 de l'association étant estimé à 92 500 € T.T.C., Bordeaux Métropole a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 42.700 € à son financement.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant définitif des actions s'avérait inférieur à l'estimation prévisionnelle, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (réglement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association Talence Innovation Sud Développement s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés, collectivités ou autres organismes.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DES FOND

Bordeaux Métropole s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 34 160 €, après signature de la présente convention,

- le solde (20 %), soit la somme de 8.540 €, à la réception des documents suivants :

➤ les bilans, comptes de résultats et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation d'en désigner un. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel définitif fourni par l'association (voir annexe 2 ci-jointe),

➤ le rapport annuel d'activités détaillé de l'association par action menée (voir annexe 1 jointe),

➤ une note de commentaires explicitant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel définitif présenté par l'association et son budget définitif certifié réalisé. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel définitif fourni par l'association (voir annexe 2 « comparatif budget prévisionnel définitif/ budget définitif réalisé »).

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RESILIATION

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires publics ou privés dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenariat.

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole sur les panneaux et documents d'information destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

- à faire connaître à Bordeaux Métropole, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et lui transmettre ses statuts actualisés.
 - à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
 - à venir présenter sur simple demande de Bordeaux Métropole, devant les membres de la Commission Attractivité économique, Emploi et Rayonnement métropolitain, le bilan des actions réalisées ainsi que le bilan financier de l'exercice,
 - à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- Le Président de l'association ou son représentant s'engage :

ARTICLE 7 : CONTROLE ET EVALUATION DES RESULTATS

Il est rappelé que l'association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (article 3-1 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics)

Art 3 : I. - Les pouvoirs adjudicateurs soumis à la présente ordonnance sont :

Les organismes de droit privé ou les organismes de droit public autres que ceux soumis au code des marchés publics dotés de la personnalité juridique et qui ont été créés pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont :

a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;

b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance ;

c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur soumis au code des marchés publics ou à la présente ordonnance.

ARTICLE 6 : RESPECT DES REGLES DE LA CONCURRENCE

➤ une copie des délibérations des autres partenaires publics.

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le règlement du solde qui est de six mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin 2015 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et Bordeaux Métropole pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX, LE

Le Président
Talence Innovation
Sud Développement

M. LABOURDETTE

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
de Bordeaux Métropole,

J. REIFFERS

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- ☐ 1^{ère} demande
- ☐ Renouvellement
- ☐ Aide au fonctionnement
- ☐ Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A		
Action B...		
Total		

Informations d'ordre administratif et juridique :

➤ Nombre d'adhérents :

➤ Montant de la cotisation annuelle :

➤ Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :

➤ Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Volet communication :

- autre :
- Origine géographique :
- Nombre de personnes :
- Public cible (professionnel et/ou tout public) :
- Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

➤ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

Autres informations :

➤ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

- Nombre de stagiaires : temps estimé :
- Nombre de bénévoles : temps estimé :
- Salariés en CDI :
 - dont salariés à temps partiel :
 - Salariée en CDD :
 - dont salariés à temps partiel :
 - dont salariés à temps partiel :
- Nombre de salariés permanents :

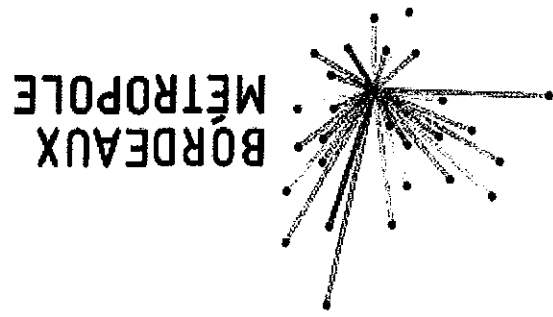
Informations concernant les moyens humains :

- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :
- Nombre de réunions du Bureau* :
- Nombre de membres présents :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :
ANNEXE 2 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif*

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.



**DEMANDE
DE SUBVENTION 2015 A
BORDEAUX MÉTROPOLE**

**NOTE DÉTAILLÉE ET DESCRIPTIVE
EN COMPLEMENT DE LA FICHE N°3
DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : TISD, L'INTERFACE ENTREPRISES/UNIVERSITE ET GRANDES ECOLES	4
A) PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES DU TERRITOIRE.....	4
B) LES JUNIORS ENTREPRISES.....	4
PARTIE 2 : SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISES	6
A) DES OUTILS STRUCTURANTS AU SERVICE DE NOTRE MISSION	6
1) TALENCE PEPINIERE.....	6
2) ETUDE ET REFLEXION POUR LA MISE EN PLACE D'UN INCUBATEUR DEDIE AUX JEUNES DES QUARTIERS.....	7
3) LES PETITS DEJEUNERS ET RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRENEUR.....	7
4) LE GUIDE D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES AUPRES DES FEMMES ET DES JEUNES.....	7
5) LE CLUB D'ENTREPRISES DE TALENCE (GET)	8
B) LA JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR ET LE CONCOURS JEUNES ENTREPRENEURS CREATEURS RENOUVELES.....	8
1) CONCOURS « JEUNES ENTREPRENEURS & CREATEURS »	9
2) JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR ET JEUNES ET FEMMES.....	10
3) LES RENDEZ-VOUS D'EXPERTS.....	11
PARTIE 3 : UN SUPPORT AU TERRITOIRE	12
A) ETUDES	12
B) IMPLANTATIONS	12
C) PROMOTION DU TERRITOIRE DU SUD BORDEAUX ET DE LA METROPOLE	12
CONCLUSION.....	14

LIMINAIRE

Le présent document a pour objet de présenter de manière synthétique les actions et les projets envisagés par Talence Innovation Sud Développement pour l'année 2015.

Talence Innovation Sud Développement souhaite poursuivre et intensifier en 2015 ses missions en faveur du développement économique et technologique, de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du développement durable. A ce titre, elle vise à apporter une aide à la décision, un appui technique spécifique aux communes du Sud Bordeaux (Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon), mais aussi et surtout aux acteurs du Campus, aux membres de l'association, et à ses partenaires.

A travers les principales actions mises en œuvre, TISD assure le rôle :

- d'interface entre le tissu économique du sud Bordeaux et l'Université et les grandes écoles ;
- d'un outil technique dédié au développement économique et à la promotion du territoire du Sud Bordeaux, synonyme de dynamisme et d'attractivité territoriale ;
- de plateforme d'accueil et accompagnement dans la création et l'implantation d'entreprises sur le territoire du Sud Bordeaux et particulièrement de Talence ;
- d'un outil favorisant la synergie entre acteurs du territoire par son rôle d'interface
- d'un acteur engagé dans la sensibilisation et la mise en place d'actions en faveur du développement durable;
- d'accompagnement des entreprises « innovation » de Talence Pépinière

Talence Innovation Sud Développement, à travers ses missions, s'engage également dans la mise en réseau des acteurs socio-économiques du Sud Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

Partie 1 : TISD, l'interface Entreprises/Université et Grandes écoles

A) Partenariats avec les Universités et Grandes Ecoles du territoire

- Favoriser les échanges entre le monde de l'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et le monde des collectivités territoriales, notamment avec un Comité de Pilotage qui permettra une gestion collégiale des actions de l'agence ;

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes étudiants par l'accueil permanent de stagiaires ;

- Promouvoir l'envie d'entreprendre chez les étudiants et jeunes diplômés, par le biais d'un partenariat renforcé avec l'Université de Bordeaux.

Un travail de fond en lien avec les Grandes Ecoles et l'Université de Bordeaux sera effectué pour l'interpénétration du monde économique et du monde Campus pour amener « l'économique » sur le Campus et le savoir universitaire dans les TPE/PME. Un outil opérationnel est né : un Comité de Pilotage de TISD composé de membres issus du campus, des collectivités, et des entreprises du Sud Bordeaux.

B) Les Junior-Entreprises

Dans le cadre du projet « Entrepreneuriat Jeunes et Responsables », il a semblé évident de se rapprocher des différentes Ecoles et Universités du territoire, et ce de façon pertinente.

C'est pourquoi, un partenariat avec les Junior-Entreprises (associations créées par les étudiants et fonctionnant comme des entreprises de consulting) a été un choix cohérent sur plusieurs plans. Ces associations sont en effet constituées d'étudiants, une de nos cibles principales, pouvant relayer l'information directement au cœur des Ecoles et Universités, et qui de plus ont un pied dans l'entrepreneuriat de part leur fonctionnement et leurs activités.

Ainsi, nous avons pu travailler en partenariat avec : IBCS de l'INSEEC, Ecole de commerce, Ausone Conseil, de Sciences Po, La Jumbo, de MIAGE, Ecole d'ingénieur informatique, AMS Conseil, de BEM, Ecole de Commerce, Stratejic, de l'ISIC, master communication de Bordeaux 3, AEI, de l'ENSEIRB, Ecole d'ingénieur, AMJE, de l'ENSAM.

Ce partenariat novateur s'inscrit dans la durée : nous espérons continuer la synergie entre les Ecoles et les Universités, au travers de leur association et en les impliquant de façon active dans un projet qui touche à l'insertion professionnelle de leurs étudiants. En effet, les Junior-Entreprises sont intégrées à l'organisation de la Journée, tant dans les choix des thématiques que dans la mise en place de stands. Par la même occasion ce partenariat met en valeur l'ensemble du campus bordelais.

L'objectif est aussi à plus ou moins long terme de mieux servir d'intermédiaire entre entreprises et université. En effet, l'activité de l'agence est pleinement compatible avec des actions de l'université comme CO'incidence qui œuvrent pour l'égalité des chances dans l'insertion professionnelle. Il est

important de saisir tout le potentiel des étudiants et de développer ces talents dans les entreprises, pour que les jeunes trouvent leur place dans la société et que l'université retrouve une image plus professionnalissante.

Des partenariats peuvent également être noués avec des organisations comme Entrepreneuriat Campus Aquitaine (ECA), dont les missions entrent dans la continuité des missions de Talence Innovation. Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création/reprise d'entreprise est un axe fort sur lequel TISD souhaite se rapprocher d'autres acteurs comme l'IRA (Incubateur Régional d'Aquitaine). L'agence peut également ancrer ses actions dans le fonctionnement des pôles de compétitivités locaux.

TISD continuera à développer des relations avec l'ensemble des **Junior-Entreprises** des Universités et Grandes Ecoles du territoire régional en les impliquant toujours plus dans l'organisation des événements pour les étudiants.

Dans le cadre de sa mission de mise en avant de l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes, Talence Innovation Sud Développement a souhaité mettre en place un partenariat avec les différentes Juniors-Entreprises de Bordeaux métropole.

L'objectif du partenariat est de favoriser la diffusion de l'information des initiatives et actions de Talence Innovation Sud Développement, notamment celles dans le domaine de l'entrepreneuriat jeunes et femmes vers le milieu étudiant et, réciproquement, donner plus de visibilité aux Juniors-Entreprises dans le monde de l'entreprise et les collectivités locales.

Nous épaulerons encore plus les Juniors-Entreprises à partir de 2015 en organisant un nouveau temps fort à leur attention : le passage de relais entre les équipes en avril de chaque année.

Partie 2 : Sensibilisation et accompagnement des créateurs d'entreprises

A) Des outils structurants au service de notre mission :

• Talence Pépinière

Talence Innovation Sud Développement et la commune de Talence ont poursuivi la réalisation du projet de reconversion du château de Thouars en pépinière d'entreprises, effective en octobre 2013. La reconversion de la moitié du 1er étage du Château de Thouars (première tranche) en pépinière permet d'accueillir actuellement 8 entreprises pour 9 bureaux disponibles. Elle répond à la demande de foncier et d'infrastructures d'accueil des porteurs de projets qui, compte tenu du faible turnover des entreprises dans les pépinières existantes, reste insatisfaite.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'attractivité pour le territoire du Sud Bordaux dont peut également bénéficier la Métropole (les entreprises pérennes à la sortie de la pépinière et s'implantant sur la Métropole). En effet, la politique de développement économique et de l'emploi déployée par la Ville de Talence vise à renforcer la compétitivité de l'espace local, à créer des conditions favorables à la création d'entreprises pérennes et donc d'emplois, et à favoriser la mixité entre fonction résidentielle et développement d'activités économiques.

Ce projet prolonge également la structure du Tremplin, située sur la Zone Urbaine Sensible, et renforce les infrastructures de la commune, avec une dimension supplémentaire d'animation et de suivi des créateurs.

Par lettre de mission en date du 8 juillet 2013, la Mairie de Talence vise à préciser les actions que devra mener Talence Innovation Sud Développement. L'agence sera chargée de l'accompagnement des entreprises du département « innovation », puis de toutes les autres du département économie et sociale, un an et demi après l'intervention de l'ADIE.

• Les orientations adoptées par la pépinière de Talence

Le mode de fonctionnement de la pépinière ainsi que les conditions d'entrée sont basés sur un modèle de pépinière double : une partie est consacrée à des projets à visée d'insertion professionnelle liés à l'économie sociale et solidaire, notamment ceux issus en priorité du quartier de Thouars, et l'autre est consacrée à des entreprises dont le projet se situe dans les domaines de la communication numérique et/ou de l'innovation dans son sens le plus large.

• Les missions et les services offerts par la pépinière de Talence :

- Accompagnement et conseils
- Offre de services modulables par porteur de projet
- Offre d'accompagnement collectif : petits-déjeuners, etc...

La valeur ajoutée de la pépinière est ainsi la suivante: les supports techniques utilisés, les compétences et l'accompagnement personnalisé de qualité. La pépinière a une double fonction :

fonction « logistique » et fonction de « renforcement de la pérennisation » de l'activité des entreprises hébergées ou situées sur son territoire.

La pépinière de Talence prévoit également de mettre à disposition certains outils/services à des entreprises extérieures, en contrepartie d'un abonnement financier. Ce serait un moyen d'améliorer à la fois la rentabilité de la pépinière, mais aussi de soutenir un nombre plus grand d'entreprises locales.

Depuis 2013, Talence Innovation Sud Développement a donc, en collaboration étroite avec le Tremplin et le service économique de la ville de Talence, démarré la prospection, l'accueil et le suivi des entreprises hébergées. L'agence s'implique ainsi aujourd'hui sur 3 volets :

- L'étude des dossiers soumis au comité d'agrément
- La participation et le vote lors des Comités d'agrément
- L'accompagnement et le suivi/conseil aux entreprises du département innovation

En 2015, Talence Innovation Sud Développement continuera à remplir ce même rôle au sein de Talence Pépinière.

- Etude et réflexion pour la mise en place d'un incubateur dédié aux jeunes des quartiers :

Le projet d'incubateur de Talence Innovation Sud Développement consisterait à mettre en place une structure d'accueil qui hébergerait 6 à 7 porteurs de projet. En première phase, il sera destiné aux entreprises innovantes au sens large (innovation technologique, de marché, sociale), en phase de validation de leur modèle économique et de leur positionnement marché.

Il serait ainsi couplé à la pépinière d'entreprise de Talence et se situerait en amont de celle-ci.

- Les petits déjeuners et rendez-vous de l'Entrepreneuriat

En co-organisation avec le GET, nous organisons mensuellement des petits déjeuners d'informations – formations à destination des chefs d'entreprises et créateurs d'entreprises. L'objectif de ces rencontres est double : informer sur des problématiques d'entreprise et amener les chefs d'entreprises à se rencontrer entre eux (et ainsi parfaire leur réseau).

- Le Guide d'aide à la création d'entreprises auprès des femmes et des jeunes

Le Guide d'aide à la création d'entreprises auprès des Femmes et des Jeunes, édité précédemment a fait l'objet d'une réactualisation de ces 5 rubriques : la création d'entreprises chez les femmes et les jeunes ; les principales étapes de la création d'entreprises ; les acteurs de la création d'entreprises et les pépinières ; les aides financières ; les manifestations et les concours.

Il apporte une aide complémentaire en termes d'information, de visibilité et de visibilité du réseau de la création d'entreprises de la CUB aux porteurs de projets souhaitant s'y implanter.

Cet outil a été complété et amélioré en 2013 afin de créer un véritable centre de ressources, utile non seulement aux internautes mais aussi aux futurs locataires de la pépinière du château de Thouars et de manière plus générale aux porteurs de projets de la CUB. Sa promotion et sa diffusion se feront en 2014. Son édition est à l'étude et se fera si des partenariats financiers privés sont trouvés.

● Le Club d'entreprises de Talence (GET)

Impliquée dans la vie locale des entreprises, l'Agence s'est associée au cours de l'année 2012 aux actions du Groupement des Entrepreneurs de Talence (GET). L'Agence assure la vice-présidence du club et anime une des deux commissions de travail, relative aux infrastructures d'accueil du territoire talençais. Pas moins de 115 entreprises y sont adhérentes.

Pour rappel, les objectifs du GET sont de :

- Faciliter la communication entre les acteurs du développement économique de la ville,
- Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises en pépinière,
- Rapprocher les entreprises des pôles universitaires, des laboratoires de recherche et des Grandes Ecoles.
- En 2012, le GET a aussi lancé officiellement un site destiné à mettre en valeur les commerçants et artisans talençais, appelé « Talence-shopping ».

Talence Innovation Sud Développement poursuivra en 2015 son implication au sein du GET, notamment au travers des différents groupes de travail.

B) La journée de l'entrepreneuriat et le Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs vont être renouvelés en 2015 :

L'objectif général de ce projet est donc de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes par le biais de l'entrepreneuriat. Ce projet a pour vocation d'une part, de soutenir les jeunes et les femmes issus des quartiers prioritaires dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprises et de micro-activités et d'autre part, de soutenir leur développement et leur pérennité par la construction de leur premier réseau entreprise.

Le projet doit alors tenir compte tant des difficultés rencontrées par les jeunes et les femmes en recherche d'emploi que du faible développement des actions en faveur de la création ou reprise d'entreprises.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont donc les suivants :

- Susciter des vocations en sensibilisant en amont à la culture entrepreneuriale ;
- Promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes et les femmes ;
- Rendre la création d'entreprises plus accessible aux jeunes et aux femmes sur le territoire girondin ;
- Développer des occasions d'échanges et de rencontres entre les jeunes créateurs, les entreprises et les acteurs du réseau de la création d'entreprises ;
- Rassembler au travers de ces différentes manifestations les partenaires du réseau de la création d'entreprises intervenant prioritairement dans les quartiers ;
- Poursuivre la mise en réseau des entreprises créées par les jeunes et les femmes afin d'assurer leur pérennité.

Concours « Jeunes Entrepreneurs & Créateurs »

L'objectif de ce concours est d'apporter les meilleures chances de succès aux porteurs de projet, en offrant un soutien financier ou un accompagnement approprié qui leur permette une meilleure réussite de leur projet. Ce concours s'adresse à l'ensemble des jeunes issus du territoire Girondin, de 18 à 32 ans, qu'ils soient diplômés, non diplômés, en cours de formation, travailleurs ou issus des quartiers sensibles.

Ce concours se compose de deux catégories :

- La catégorie « **Jeunes entrepreneurs** » concerne les jeunes issus des quartiers prioritaires, ou souhaitant s'y implanter.
- La catégorie « **Entrepreneurs des cités** » pour les jeunes ne correspondant pas aux critères précédents.

Le jury de sélection du Concours se compose d'experts et de professionnels de la sphère socio-économique (finance, juridique, création...).

Talence Innovation Sud Développement mobilise de nombreux partenaires autour du concours « Jeunes Entrepreneurs Créateurs », afin de réunir une dotation totale des prix d'environ 16 500 €, dont un prix attribué en numéraire.

Pour chaque catégorie, trois prix sont décernés selon l'état d'avancement des projets :

1. Le prix « **Émergence** » récompense un projet dans les premières phases de formalisation.
2. Le prix « **Développement** » récompense une entreprise créée depuis moins de 6 mois.
3. Le prix « **Jeunes Entreprises** » récompense un créateur dont la date de création de l'entreprise est comprise entre 6 mois et 2 ans.

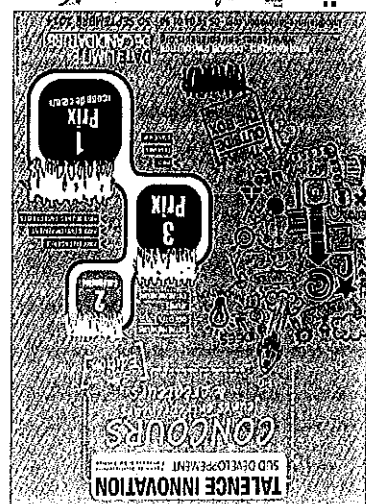
Un prix supplémentaire intitulé « Femmes d'avenir », récompensera un projet porté par une femme de plus de 32 ans dont le projet a moins de deux ans d'existence.

Au final, l'accent mis sur les jeunes issus des quartiers prioritaires se traduira par la remise de trois distinctions pour les « entrepreneurs des cités »

Un concours fédérateur du Sud Bordaux et de la CUB :

La 5^{ème} édition du concours « Jeunes Entrepreneurs Créateurs » a connu un franc succès. Les candidatures ont été variées, avec une assez bonne répartition des projets d'entreprises dans les différents secteurs d'activité. Succès également au vu du nombre de dossiers : 22 dossiers représentant 31 porteurs de projets. Les femmes sont très bien représentées, puisqu'elles représentent 18 dossiers sur les 22 présentés. Aussi, la catégorie « Entrepreneurs des cités » a reçu 8 candidatures.

La plupart des candidats se présentent pour obtenir un avis professionnel et des conseils sur leur dossier, mais surtout pour se créer un réseau et augmenter leur visibilité. Par ailleurs ces 31 porteurs de projets participent à la dynamisation de leur territoire d'implantation.



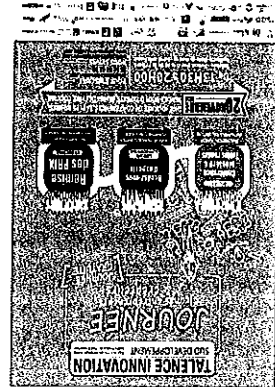
Si la plupart des dossiers de candidature viennent principalement de la ville de Bordeaux, nous avons pu observer que les candidats venaient bien de toute la Métropole. Sur les différentes catégories, on retrouve cette même tendance : une majorité de candidats bordelais mais avec une diversité d'origines à travers la Métropole.

Journée de l'Entrepreneuriat Jeunes et Femmes

L'organisation de la « Journée de l'Entrepreneuriat ».

Celle-ci poursuivait les trois objectifs suivant :

- Promouvoir la culture entrepreneuriale chez les jeunes, en priorité tout en permettant à tout futur entrepreneur et à son projet de participer.
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les jeunes porteurs de projets, les entreprises et les structures d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprises.
- Permettre aux jeunes de bénéficier de conseils à travers l'intervention d'experts.



Cette journée a ainsi pour objectif de rassembler les différents experts et de mutualiser les ressources et les moyens en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, qu'ils soient travailleurs, étudiants, non diplômés, diplômés, issus des quartiers sensibles. Il s'agit dès lors d'une journée dédiée au futur entrepreneur et à son projet, avec des rencontres entre les porteurs de projets et tous les acteurs publics, privés, associatifs et institutionnels de la sphère entrepreneuriale. Les objectifs de la journée sont également de rendre possible la présence et l'expertise de nombreux intervenants sur des thématiques variées mais en lien avec la création d'entreprises.

Talence Innovation Sud Développement s'est alors entouré de près d'une trentaine d'experts agissant dans des domaines spécifiques (juridique, accompagnement création, financier...) et établir ainsi une véritable dynamique partenariale en faveur de l'entrepreneuriat jeunes (partenaires institutionnels, collectivités locales et territoriales, administrations, associations, médias...).

Le programme de la Journée 2014

La « Journée de l'Entrepreneuriat Jeunes & Femmes », du 20 novembre 2014, s'est déroulée ainsi:

13h30-14h00 : Accueil et lancement de la journée par le Président de Talence Innovation Sud Développement et le Maire de la ville de Talence.

Conférence plénière « Entreprises innovantes : les clés de leur réussite », animée M. Philippe VIOT, directeur de l'ENSAM.

Trois tables-rondes qui avaient pour thématique :

1. Le rôle des Junior Entreprises
2. Les atouts des entreprises de l'économie sociale et solidaire
3. GRP Lab – modélisez votre business model



L'entrée du Forum des Arts et de la Culture à Talence

- Pour 2015, l'agence souhaite donc :
- Renforcement des mesures d'information à destination des jeunes étudiants, issus de filières universitaires ou Grandes Ecoles du campus bordelais, grâce notamment au partenariat établi avec 9 Junior-Entreprises et à un renforcement des partenariats avec les administrations (Université de Bordeaux, ENSAM, Kedge BS,...) ;
 - Mise en place de dispositifs spécifiques à destination des jeunes issus des quartiers et des femmes, notamment par le renforcement des actions partenariales ciblées sur le quartier de Thouars (Talence).
 - Une nouveauté : des modules de formation/information « entrepreneuriat » au sein du quartier ;
 - Reconduction, pour la 6ème année consécutive, du « Concours Jeunes Entrepreneurs Créateurs » et de la « Journée de l'Entrepreneuriat Jeunes et Femmes », dans le but de pérenniser ces manifestations et d'en faire des événements de référence sur le plan local et départemental :
 - avec des lots toujours plus attractifs ;
 - Mise en place de « petits déjeuners de l'entrepreneuriat », en partenariat avec des établissements financiers, dans le but d'informer d'aider à consolider l'activité des futurs entrepreneurs et pérenniser celles des jeunes entreprises ;
 - Animation du tissu des candidats aux concours des années précédentes.

19h : La remise officielle des prix du concours « Jeunes Entrepreneurs Créateurs », selon les deux catégories « Entrepreneurs des cités » et « Jeunes Entrepreneurs », animée par M. Marc LABOURDETTE et M. Bertrand COUSIN. La majorité des candidats et des partenaires ont fait le déplacement afin de soutenir les lauréats. Il s'agit de mettre ceux-ci en valeur, mais aussi de permettre à l'ensemble des personnes impliquées dans ce concours de se rencontrer et de créer des liens au delà du cadre créé par Talence Innovation Sud Développement.



Les rendez-vous d'Experts

En parallèle de la journée, dans une salle dédiée, se sont tenus les rendez-vous d'experts : 16 participants sont venus demander conseil à propos de leurs projets professionnels, ce qui a représenté un total de 25 entretiens.

Stands d'exposition des Junior Entreprises

Partie 3 : Un support au territoire

Talence Innovation souhaite accentuer son rôle d'agence de développement économique au service de son territoire et des collectivités qui le composent.

A – Etudes

Spécialistes du développement économique et de l'aménagement du territoire, l'Agence se tient plus que jamais à la disposition des acteurs (collectivités notamment) pour mener à leurs côtés des études économiques. Ces études peuvent tout aussi bien être d'ordre prospectif, d'opportunité ou de réflexion globale sur le devenir d'une zone à vocation industrielle, économique ou commerciale.

B - Implantation

Fort de sa connaissance du territoire et du tissu économique qu'il accueille, TISD souhaite devenir l'acteur incontournable pour la gestion raisonnée et pertinente des implantations d'entreprises sur le Sud Bordeaux. C'est notamment dans cette optique qu'une rencontre sur le foncier économique est co-organisée en avril 2015 avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat et Arc Sud Développement.

C - Promotion du territoire du Sud Bordeaux

- Promotion du développement économique et durable

En 2014, pour la 3ème année consécutive, nous avons pris part à la Semaine du Développement Durable (du 1er au 7 avril) initiée à l'échelle nationale par le Ministère de l'écologie, du développement durable et des transports ainsi que l'ADEME. Pour cela, nous avons organisé au Château de Thouars une après midi de discussion autour de la consommation responsable en invitant plusieurs acteurs locaux. Une vingtaine de personnes sont venues assister au débat et faire un tour parmi les stands des acteurs invités.

En 2015, l'Agence souhaite poursuivre :

- Participation à la semaine du Développement Durable organisée par le ministère de l'écologie
- Participation aux grands événements structurants (Forum emploi intercommunal, Aquidoc ...)

- Les actions de communication de l'Agence

Pour 2015, l'objectif est de permettre aux événements de l'Agence de prendre de l'ampleur pour assurer une représentativité plus grande du Sud Bordeaux. En effet, Talence Innovation draine toute une économie sur son territoire d'implantation, le Sud Bordeaux. L'Agence contribue donc au rayonnement économique du territoire, ce qui ne peut qu'être positif en termes d'attractivité économique.

Conclusion

L'objectif 2015 est d'adapter les formules de l'agence, consolider les actions impactantes, tester de nouvelles actions et ateliers, et servir au mieux le territoire de l'agence et son rôle affirmé auprès des partenaires.

Ainsi, TISD poursuivra et intensifiera son action :

- Sur l'accompagnement des entreprises (Journée de l'entrepreneuriat, Concours création d'entreprises, Pépinière, club d'entreprises, programme annuel de rencontres)
- D'encadrement et mise en avant des Junior Entreprises (Convention, conférence, petit-déjeuner, cérémonie de passage de relais)
- D'interface :

- Entreprises et territoire (implantation, études prospectives, outils structurants)
- Entreprises et Campus (permettre aux TPE d'avoir la connaissance du travail des labos, de leurs formations et appels d'offres + permettre aux labos et grandes écoles de connaître les TPE pour les faire travailler, placer des stagiaires, avoir des débouchés etc...).